

Journées d'étude des 10 et 11 septembre 2026 à Berne
« Protéger et assister dans un contexte d'aide contrainte »

Atelier 8

Faire place à l'irrationnel Supervision psychiatrique dans les APEA et le conseil social

Jürg B. Zühlke, Dr méd., spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, Praxis 4P, Burgdorf

Lorsque les APEA ont été mises en place en 2013, une collaboration s'est développée entre le Service psychiatrique de l'Emmental et la nouvelle APEA de l'Emmental. Il est rapidement apparu que de nombreuses situations soulevaient des questions d'ordre psychiatrique. Par la suite, nous avons instauré des discussions de cas régulières avec l'ensemble des membres de l'APEA et, si nécessaire, avec des collaboratrices et collaborateurs des services des curatelles professionnelles ainsi que des services sociaux. Ces séances n'avaient pas pour objectif d'élaborer des décisions concrètes, mais de mieux comprendre les situations sous différents angles et de les examiner sans objectif prédéfini. Pour comprendre les situations présentées et les décisions qui en découlaient, la technique de la supervision de cas psychothérapeutique/psychiatrique s'est révélée utile et efficace. « Faire place à l'irrationnel » signifie mettre en lumière les aspects qui ne peuvent pas être appréhendés par une approche exclusivement rationnelle.

Ces supervisions se sont établies au sein de l'APEA de l'Emmental sous la forme de discussions de cas mensuelles. Grâce à cette réflexion commune régulière, une expertise en matière de problématiques psychiatriques a pu être développée, ce qui a permis d'améliorer sensiblement la qualité du travail de l'autorité ainsi que la culture de communication au sein de l'équipe. Depuis lors, je collabore avec différentes APEA, des services des curatelles professionnelles et des services sociaux. Là aussi, ces séances ont été vécues comme enrichissantes, stimulantes et porteuses de sens. Mon expérience antérieure avec des équipes psychiatriques montre par ailleurs que la supervision de cas constitue également un important moyen de prévention du burnout professionnel : l'approche psychothérapeutique permet de mieux comprendre les personnes accompagnées et favorise ainsi une meilleure capacité d'identification et de prise de distance dans le cadre du travail. Cela s'est également confirmé au regard des besoins des APEA et des services des curatelles professionnelles.

Dans cet atelier, nous tenterons d'expérimenter concrètement et activement la réalité d'une telle supervision de cas. Nous travaillerons en deux cercles : un cercle intérieur et un cercle extérieur. Dans le cercle intérieur, nous nous pencherons sur une étude de cas en lien avec l'exercice du pouvoir, conformément au thème des Journées d'étude. Cette étude de cas sera présentée spontanément par l'un des membres du cercle. La réflexion menée dans le cercle intérieur correspond aux séances de supervision décrites précédemment et issues de la pratique. Le cercle extérieur sert d'espace de résonance : il vient compléter ce travail et peut, si nécessaire, être intégré au processus mené dans le cercle intérieur.

*Les présentations et d'autres documents des journées
seront disponibles sur www.copma.ch/colloque26*